



**Royaume de Belgique**

Intervention de S.E. Monsieur Marc Pecsteen de Buytswerve,  
Ambassadeur, Représentant permanent

Au Conseil de sécurité des Nations Unies

**Débat**

**Mécanisme international appelé à exercer les fonctions  
résiduelles des Tribunaux pénaux internationaux**

New York, le 17 juillet 2019

---

Monsieur le Président,

Je souhaiterais tout d'abord remercier le Juge Carmel Agius et le Procureur Serge Brammertz pour leur rapport écrit et l'exposé fort utile qu'ils viennent de présenter au Conseil de sécurité. Permettez-moi d'ailleurs de féliciter le Juge Agius qui est présent pour la première fois devant le Conseil suite à sa nomination en tant que président du Mécanisme.

Monsieur le Président,

La Belgique salue le travail du Mécanisme qui aura évidemment été marqué ces six derniers mois par l'arrêt de la Chambre d'appel dans l'affaire *Karadžić* et la condamnation de celui-ci à l'emprisonnement à vie. Malgré un budget réduit, le Mécanisme continue à faire preuve d'une activité intense tout en respectant la vision du Conseil de sécurité d'être une petite entité efficace à vocation temporaire.

Lutter contre l'impunité et faire en sorte que la justice soit rendue pour les crimes les plus graves du droit international sont des obligations fondamentales qui relèvent en premier lieu de la responsabilité de chaque Etat. Les efforts des Etats membres, soutenus par le Mécanisme, participent directement au processus de réconciliation entre communautés. C'est pourquoi il est indispensable que tous les pays concernés coopèrent, non seulement ensemble mais aussi avec le Mécanisme.

A cet égard, il faut déplorer que les huit personnes mises en accusation devant le Tribunal pénal pour le Rwanda soient toujours en fuite. La Belgique rappelle que tous les Etats membres des Nations Unies ont l'obligation de coopérer avec le Bureau du Procureur dans les efforts qu'il déploie pour retrouver et appréhender les derniers fugitifs. Les membres du Conseil de sécurité doivent évidemment montrer l'exemple et nous nous réjouissons que l'Afrique du Sud ait exprimé sa volonté de coopérer. Nous soutenons l'appel du Procureur afin que les autorités sud-africaines respectent maintenant leur engagement dans la pratique en s'exécutant dans les meilleurs délais pour ainsi contribuer de façon significative à la lutte contre l'impunité des crimes de génocide et crimes contre l'humanité qui ont été commis au Rwanda.

Dans la même veine, la Belgique est très préoccupée par les informations persistantes du Bureau du Procureur relatives au déni des crimes et à la glorification des criminels de guerre dans certains pays de l'ex-Yougoslavie. Le rôle du Mécanisme dans la lutte contre les discours de haine et toute idéologie prônant la discrimination est primordial mais il nécessite la pleine collaboration des Etats de la région. Mon pays regrette également un nouveau ralentissement de la coopération judiciaire régionale dans les Balkans, sans laquelle les personnes responsables de crimes de guerre resteront impunies. Nous appelons les Etats concernés à inverser la tendance actuelle et rappelons notamment les engagements qu'ils ont pris à cet égard il y a un an au Sommet des Balkans occidentaux à Londres dans le cadre du processus de Berlin.

Monsieur le Président,

Par sa résolution 2422 adoptée en juin 2018, le Conseil a encouragé le Mécanisme à envisager l'instauration d'un régime de libération anticipée sous conditions. Il s'agissait de répondre aux préoccupations exprimées par certains Etats membres suite à la libération anticipée de plusieurs personnes condamnées. La Belgique se félicite que le nouveau Président compte engager des consultations avec d'autres parties concernées et qu'il étudie actuellement des solutions adéquates à ce sujet. Il est en effet essentiel que le Mécanisme puisse poursuivre ses activités dans un climat apaisé.

Monsieur le Président,

Le mandat du Mécanisme est unique. Outre ses activités judiciaires, il assume d'autres fonctions résiduelles comme l'assistance aux juridictions nationales. Cette dernière participe directement à la responsabilisation des Etats en matière de recherche, de poursuite et de jugement des auteurs de violations graves du droit international humanitaire. La Belgique soutient pleinement le Mécanisme dans la poursuite de son mandat. Celui-ci permet à des centaines de victimes des guerres des Balkans et du génocide au Rwanda de faire entendre leur récit et de témoigner sur les atrocités des années 90, afin que celles-ci ne soient jamais oubliées. Le Mécanisme est ainsi un modèle que le Conseil de sécurité met à juste titre en valeur en ce 17 juillet, Journée de la justice pénale internationale.

Je vous remercie.

